

RAPPORT DU MAIRE

États financiers 2025

Conformément au *Code municipal du Québec*, je fais rapport aux citoyennes et citoyens de la municipalité de Saint-Valérien des faits saillants du rapport financier, ainsi que du rapport du vérificateur externe, la société de comptables professionnels agréés Raymond Chabot Grant Thornton, (s.e.n.c.r.l.), pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.

Malgré une hausse de certaines dépenses par rapport au budget initial, notre bilan financier présente un excédent de fonctionnement de 155 694 \$ à la fin de l'exercice financier 2025. Ce surplus, résulte de revenus de fonctionnement de 2 130 626 \$, moins des charges de 2 362 861 \$, plus des éléments de conciliation de 387 929 \$.

Le détail des charges après ventilation de l'amortissement est :

- Administration générale : 366 981 \$
- Sécurité publique : 305 054 \$
- Transport : 930 774 \$
- Hygiène du milieu (eaux usées, matière résiduelle) : 338 808 \$
- Santé et bien-être : 856 \$
- Aménagement, urbanisme et développement : 67 450 \$
- Loisirs et culture : 289 080 \$
- Frais de financement : 63 858 \$

Dette

Notre niveau d'endettement a continué de diminuer en 2025. Les dettes à long terme à la charge de la municipalité s'élèvent maintenant à 243 003 \$, soit une baisse de 41 775 \$ par rapport à 2024. De son côté, notre dette à la charge du gouvernement du Québec (dont le capital et les intérêts sont remboursés par celui-ci) a diminué de 90 796 \$ en 2025, pour s'établir à 1 220 804 \$ en fin d'année.

Tel que précisé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2025 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'opinion avec réserve de l'auditeur indépendant découle de la norme comptable établie en 2023 concernant la mise hors service des immobilisations. Pour y répondre, la municipalité devrait investir d'importants frais de spécialistes comptables (ingénieurs, actuaires, vérificateurs, etc.).

Rémunération des élus

Comme le prévoit l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, voici la rémunération et l'allocation de dépense annuelles attribuées aux membres du conseil municipal pour l'année 2025 :

- La rémunération du maire a été de 8 784 \$ et l'allocation de dépenses 4 392 \$.
- La rémunération de chaque conseiller a été fixée 2 928 \$ et l'allocation de dépenses à 1 464 \$.

Un règlement établissant une rémunération additionnelle pour toute présence à différents comités (20\$ ou 30\$ par réunion, dépendamment du type de comité) est en vigueur.

En plus de cette rémunération, le maire (et/ou son remplaçant) a reçu à titre de membre du conseil des maires et de préfet suppléant de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette une rémunération annuelle de 6 467 \$ et une allocation de dépenses de 2 506 \$

Faits saillants 2025

- Le Centre communautaire, en collaboration avec les organismes valériennois et leurs nombreux bénévoles, a fait preuve d'un grand dynamisme. Spectacles, soupers communautaires, déjeuners caouette pour nos aînés, cuisine collective, activités à la bibliothèque, ateliers d'art textile du Cercle des fermières, danse en ligne, pickleball et séances de conditionnement physique figurent parmi les nombreuses activités offertes régulièrement.
- Le Comité Biblio, souhaitant rendre hommage à notre ancienne mairesse, Mme Marcella Fournier, et souligner sa contribution exceptionnelle à l'implantation de la bibliothèque municipale de Saint-Valérien, a entrepris les démarches nécessaires afin de donner à celle-ci le nom symbolique de « Bibliothèque Marcella-Fournier ».
- En partenariat avec Moisson Rimouski-Neigette, les bénévoles du Centre communautaire ont assuré la distribution mensuelle de paniers alimentaires, permettant à plusieurs familles et citoyens de la communauté d'en bénéficier.
- Une aide financière accordée par le gouvernement du Québec (PRIMA) a permis d'améliorer l'accessibilité du Centre communautaire, la sécurité et le confort des lieux, tout en bonifiant l'offre d'activités pour les personnes âgées de la municipalité ainsi que celles des municipalités avoisinantes.
- D'importants travaux de réfection de la toiture de Centre communautaire ont été réalisés afin d'en assurer la durabilité et l'étanchéité.
- Les travaux de voirie ont principalement porté sur l'asphaltage, la réparation de ponceaux, l'installation de panneaux de signalisation et le rechargement en gravier des routes non pavées, sans oublier l'entretien courant et le déneigement.

Projets 2026

Bureau municipal

La municipalité procédera à des travaux de rénovation de l'édifice municipal afin d'en améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les coûts de chauffage.

Travaux de voirie

En collaboration avec la MRC, la municipalité continuera ses démarches dans le cadre du *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* (PIIRL) afin d'accroître les aides financières gouvernementales associées à l'entretien de notre réseau routier.

Christian Beaulieu, maire

Municipalité de Saint-Valérien